

Créances d'assurance-maladie impayées : entrées en vigueur des changements législatifs

Lors de sa séance du 22 novembre 2023, le [Conseil fédéral](#) a fixé les entrées en vigueur de divers changements législatifs impactant la gestion des primes d'assurance-maladie impayées.

Modifications de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) :

1. Dès le 1^{er} janvier 2024, les personnes mineures ne pourront plus être poursuivies pour les primes et les participations aux coûts impayées par leurs parents.
2. Dès le 1^{er} janvier 2025, les assureurs ne pourront engager que deux procédures de poursuite maximum par année contre la même personne, ceci afin de limiter les dépenses liées aux frais de poursuite.
3. Dès le 1^{er} juillet 2025, les cantons pourront reprendre les actes de défaut de biens (ADB) des personnes assurées et leur offrir une aide au désendettement. Alors qu'actuellement, les cantons doivent payer 85% des créances à l'assureur sans pouvoir gérer eux-mêmes les ADB, ils pourront à l'avenir se les faire céder en les payant à 90%. Ce changement permettra aux personnes assurées de changer plus rapidement d'assureur et de forme d'assurance afin de bénéficier de primes plus avantageuses.

Modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites (LP) :

- Dès le 1^{er} juillet 2024, les personnes assurées faisant l'objet d'une saisie de revenus auront la possibilité de charger l'office des poursuites de payer leurs primes courantes, cela afin de les aider à sortir de la spirale de l'endettement. Cette mesure, efficace pour réduire le nombre de poursuites, a été testée dans le cadre d'un projet-pilote des offices des poursuites de la Ville de Zurich, présenté [dans un dossier du mois Artias](#).

L'Artias documente la problématique des créances d'assurance-maladie impayées depuis longtemps et a publié une série de dossiers sur le sujet :

- Jean-Baptiste Beneton : [Créances d'assurance-maladie impayées : amélioration du recouvrement pour les cantons et listes noires tenaces](#), Dossier de veille, mars 2022.
- Yves de Mestral : [Paiement des primes d'assurance-maladie courantes : projet-pilote des Offices des poursuites de la Ville de Zurich](#), Dossier du mois, février 2022.
- Paola Stanić : [Primes d'assurance-maladie impayées : à petits pas vers une meilleure solution ?](#) Dossier de veille, mai 2021.
- Florence Meyer, Martine Kurth, Sébastien Mercier : [Jeunes endetté-es à la majorité parce que leurs parents n'ont pas payé leurs primes d'assurance-maladie](#), Dossier de veille, octobre 2017.